

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Délibération n° CM2023_09

Convocation du 30 janvier 2023

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Nombre de conseillers en exercice : 27

Objet : Subventions 2023 aux associations

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 23

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme MAES Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Madame Anne SEVIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN.

Mmes Annie CARNOT et Valérie DOUHARD, ainsi que M. Armando DE ABREU, membres du bureau de certaines associations ci-après, sorte de la pièce ; ils ne peuvent prendre part ni aux débats ni aux vote.

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Tricot plaisir	100.00 €		100.00 €
Comité d'organisation résistance	50.00 €		50.00 €
DDEN	50.00 €		50.00 €
GHBM	50.00 €		50.00 €
Coopérative scol. Marcel Sembat	1 000.00 €		1 000.00 €
Coopérative scol. maternelle des Baudras	600.00 €		600.00 €
Coopérative scol. Élémentaire des Baudras	600.00 €		600.00 €
Coopérative scol. élémentaire Liberté Ferry	1 015.00 €		1 015.00 €
Foyer des élèves Roger Vailland	600.00 €		600.00 €
Comité des fêtes	4 000.00 €		4 000.00 €
Comité de Jumelage	3 600.00 €		3 600.00 €
Harmonie	3 500.00 €		3 500.00 €
SAN ASA	300.00 €		300.00 €
Musée de la maison d'école	150.00 €		150.00 €
Total	15 615.00 €		15 615.00 €

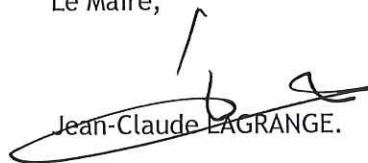
Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide** d'allouer les subventions telles que proposées aux associations
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,


Anne SEVIN.

Transmis à la Sous-Préfecture le 13.02.2023
Publié sur le site internet de la commune le 14.02.2023